

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 24

Objet : APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU DEVERSEMENT PERMANENT ET DEFINITIF D'EAUX D'EXHAURE DANS LES RESEAUX UNITAIRES DE LA CA VAL PARISIS ET DU SIARE – OPERATION BOUYGUES IMMOBILIER – RUE GROSDMANGE A FRANCONVILLE.

L'an deux mille vingt-deux
Le 27 juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Leu-la-Forêt – 95 320 – Gymnase Jean Moulin – 17 avenue des Diablots, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,
Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Benoît BLANCHARD par Carole CHESNEAU,
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Yannick BOËDEC,
Carole CAUZARD par Marc SCHWEITZER,
Céline CABOT par Didier LEDEUR,
Youcef KHINACHE par Joëlle DUPUY,
Saliha DAHMANI par Xavier HAQUIN,
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,
Modeste MARQUES par Philippe ROULEAU,

Étaient absents :

Marie-Evelyne CHRISTIN,
Jean-François DUPLAND,
Thomas COTTINET,

Secrétaire de Séance : Miloud GOUAL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 08

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 76
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 84

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment les compétences Assainissement et Gestion des Eaux pluviales urbaines,
Considérant qu'il existe des problèmes d'affleurement d'eaux souterraines sur le chantier de la Résidence en construction par Bouygues Immobilier, rue Grosdemange à Franconville ;
Considérant que la société Bouygues Immobilier a sollicité du SIARE et de la CA Val Parisis l'autorisation de déverser lesdites eaux d'exhaure de manière permanente et définitive dans leurs réseaux respectifs (réseau communautaire de collecte rues Grosdemange et Fossati et réseau syndical de transport en aval des réseaux de collecte) ;
Considérant le projet de convention tripartite, entre les parties composées de la société Bouygues Immobilier, constructeur de la résidence concernée, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE), gestionnaire des réseaux de transport aval et la CA Val Parisis, gestionnaire des réseaux de collecte, fixant les modalités techniques, administratives et financières de l'autorisation exceptionnelle de rejet d'eaux d'exhaure permanentes dans les réseaux unitaires publics d'assainissement ;
Vu l'avis favorable de la commission Travaux et Assainissement du 30 mai 2022 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de protocole relatif au déversement permanent et définitif d'eaux d'exhaure dans les réseaux unitaires, ci-annexé, à intervenir entre la CA Val Parisis, le SIARE, sis 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency (95230) et la société Bouygues Immobilier, sise 3 boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130) ;

AUTORISE le Président à signer ledit protocole ainsi que tous documents y afférant.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Leu-la-Forêt.

Pour extrait conforme,

Par déléguation du Président,
Le Directeur général des services,

Guilhem PELLET



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »